

Régime de
transformation
d'assurance
soins médicaux
complémentaire
et soins dentaires

**mes avantages
personnels**



EnContinu^{MC} votre régime d'assurance soins médicaux complémentaire et soins dentaires

Pour bon nombre d'entre nous, quitter son emploi nécessite l'abandon des avantages sociaux. Tandis que les régimes provinciaux couvrent certains frais de soins médicaux, plusieurs dépenses quotidiennes ou d'urgence seront désormais sous votre responsabilité. EnContinu vous permet d'effectuer facilement la transformation de la protection collective en un régime individuel de soins médicaux et dentaires.

EnContinu offre des garanties de soins médicaux et dentaires aux personnes qui participent aux régimes ou à leurs personnes à charge, qui ont déjà été assurées par une garantie d'assurance soins médicaux complémentaire ou d'assurance soins dentaires du Régime d'assurance collective des chambres de commerce, des programmes Avantage Maximum, de CINUP ou des régimes administrés de Johnston Group.

Avec EnContinu, vous, votre conjoint(e) et vos enfants à charge pouvez bénéficier d'une protection importante à l'égard des soins médicaux et dentaires.

Vous pouvez maintenant maintenir vos garanties en vigueur!

Une transition harmonieuse

Le régime EnContinu du programme Avantages personnels comporte une protection qui comprend des garanties d'assurance soins médicaux, d'assurance soins dentaires et d'assurance médicaments d'ordonnance. Il suffit de présenter une demande en ligne à l'adresse mes-avantages.ca et à souscrire ces garanties dans les 60 jours suivant la date d'expiration de vos garanties collectives.

La protection commencera à la date d'approbation de la demande.

EnContinu offre trois niveaux de protection. Ceux-ci comprennent tous une protection pour médicaments d'ordonnance (**sauf au Québec**), des soins paramédicaux, des services ambulanciers, des aides auditives et une hospitalisation en chambre à deux lits. Vous pouvez également choisir des options relatives aux soins dentaires et aux soins de la vue.

Éléments à prendre en considération

- > La protection d'EnContinu n'est pas identique à celle de votre régime collectif. Ce prospectus présente un survol des avantages offerts. Pour connaître tous les détails, il faut consulter le libellé du contrat.
- > Pour adhérer à EnContinu vous devez résider au Canada, avoir moins de 76 ans et bénéficier d'une protection au titre du régime public de soins de santé de votre province de résidence. Vos personnes à charge doivent elles aussi être assurées par un régime de soins de santé provincial.
- > Avec EnContinu, les primes de départ sont établies en fonction de votre âge et de votre province de résidence. Elles changent éventuellement selon votre âge.
- > Les maximums annuels et voyageurs sont fixés par personne. Les maximums annuels sont basés sur une année civile.
- > Après deux ans de protection continue, vous pouvez modifier vos garanties à la date anniversaire de votre police. À ce moment-là, vous pouvez augmenter ou diminuer votre niveau de protection (Base, Étendu et Étendu Plus) d'un palier. Vous devez conserver votre nouvelle protection pendant au moins deux ans avant de pouvoir demander d'autres modifications.

Remplissez et signez le formulaire Demande d'adhésion, et nous nous assurerons qu'EnContinu soit là pour vous.

Couverture par régime

	Base	Étendu	Étendu Plus
Assurance soins médicaux complémentaire – montant maximum	1 million \$ par année	1 million \$ par année	1 million \$ par année
Couverture à 80 %			
Médicaments d'ordonnance (sauf pour les produits antitabac, les médicaments en vente libre, les inducteurs de l'ovulation et les contraceptifs) ainsi que les fournitures pour diabétiques. (n'est pas offert au Québec)	500 \$ par année La protection médicaments d'ordonnance n'est pas offerte au Québec.	1 000 \$ par année La protection médicaments d'ordonnance n'est pas offerte au Québec.	2 000 \$ par année La protection médicaments d'ordonnance n'est pas offerte au Québec.
Couverture à 100 %			
Acupuncteur, chiropraticien, massothérapeute, naturopathe, ostéopathe physiothérapeute, podiatre/podologue	Maximum combiné : 600 \$ par année	Maximum combiné : 800 \$ par année	Maximum combiné : 1 000 \$ par année
Psychologue*, orthophoniste	60 \$ par consultation, 10 consultations par année	60 \$ par consultation, 10 consultations par année	60 \$ par consultation, 12 consultations par année
Soins infirmiers à domicile	1 500 \$ par année	1 500 \$ par année	3 000 \$ par année
Prothèses	1 500 \$ par année	1 500 \$ par année	3 000 \$ par année
Appareils durables	1 500 \$ par année	1 500 \$ par année	3 000 \$ par année
**Orthèses ou chaussures orthopédiques	200 \$ par année	200 \$ par année	200 \$ par année
Accidents dentaires	2 500 \$ par année	2 500 \$ par année	3 000 \$ par année
Services ambulanciers	Ambulance terrestre – Illimité ambulance aérienne – 4 000 \$ par année	Ambulance terrestre – Illimité ambulance aérienne – 4 000 \$ par année	Ambulance terrestre – Illimité ambulance aérienne – 4 000 \$ par année
Aides auditives	300 \$ par 48 mois	300 \$ par 48 mois	500 \$ par 48 mois
Perruques et postiches	200 \$ la vie durant	200 \$ la vie durant	200 \$ la vie durant
Soins de la vue	Aucune protection	150 \$ par 24 mois Correction de la vue au laser : correspond à la prestation pour les soins de la vue, une fois la vie durant	300 \$ par 24 mois Correction de la vue au laser : correspond à la prestation pour les soins de la vue, une fois la vie durant
Examens de la vue	Aucune protection	50 \$ par 24 mois	50 \$ par 24 mois
Hospitalisation	Frais remboursés à 100 % Chambre à deux lits 175 \$ par jour/60 jours	Frais remboursés à 100 % Chambre à deux lits 175 \$ par jour/60 jours	Frais remboursés à 100 % Chambre à deux lits 200 \$ par jour/90 jours
Âge de terminaison	80	80	80
Soins d'urgence à l'étranger	Séjour de 30 jours maximum. 1 000 000 \$ la vie durant. La garantie prend fin à 65 ans.	Séjour de 30 jours maximum. 1 000 000 \$ la vie durant. La garantie prend fin à 65 ans.	Séjour de 30 jours maximum. 1 000 000 \$ la vie durant. La garantie prend fin à 65 ans.
Soins dentaires			
	Aucune protection	Frais remboursés à 80 % pour soins de restauration de base, endodontie et parodontie, dont examen, nettoyage, obturation, détartrage, polissage et chirurgie buccale. Maximum combiné : 1 000 \$ par année	Frais remboursés à 80 % pour soins de restauration de base, endodontie et parodontie, dont examen, nettoyage, obturation, détartrage, polissage et chirurgie buccale. Frais remboursés à 50 % pour soins de restauration majeure, dont couronnes, ponts et prothèses dentaires. Maximum combiné : 1 500 \$ par année.
Âge de terminaison	Aucune protection	80	80

* Les services d'un-e psychologue clinicien-ne agré-e, ou d'un travailleur social ou d'une travailleuse sociale, ou d'un-e conseiller-ère clinicien-ne agré-e, ou d'un-e conseiller-ère canadien-ne certifié-e, ou d'un-e psychothérapeute, ou de toute autre personne prestataire de soins de santé mentale certifiée/agrée couverte au titre du régime et faisant partie d'une association ou d'un organisme accrédité relevant d'un comité disciplinaire (sous réserve de l'approbation de l'entreprise d'administration de tierce partie [ATP]).

** Le maximum pour les semelles orthopédiques ou les chaussures orthopédiques est compris dans le maximum prévu pour les appareils durables.

Quelle que soit l'option que vous choisissiez, tous les régimes EnContinu prévoient des **prestations de survivant**. Si vous décédez pendant que vous êtes assuré(e), EnContinu fournit une année complète de protection pour votre conjoint(e) et vos enfants assurés. Cela signifie que les garanties EnContinu de votre famille restent en vigueur pendant douze mois additionnels, et ce, sans paiement de prime au cours de cette période.

Déposer une demande de règlement – rien de plus facile!

Les régimes EnContinu sont conçus pour être faciles à utiliser.

- > Si votre régime comprend une assurance médicaments d'ordonnance, il suffit de présenter votre carte d'identité au pharmacien lors d'un achat et la partie couverte par votre régime lui est immédiatement payée. Vous n'aurez qu'à acquitter le solde de la transaction.
 - > Votre carte d'identité contiendra aussi un numéro EDI (échange de documents informatisés), qui est utilisé par les dentistes pour présenter leurs demandes de règlement électroniquement. Nous enverrons le chèque pour les soins couverts à vous ou à votre dentiste.
 - > Vous pouvez déposer vos demandes par voie électronique en visitant le site Web www.mes-avantages.ca. Généralement, les paiements sont traités dans les 48 heures.
-

Paielement des primes

Les primes mensuelles sont prélevées directement de votre compte de carte de crédit ou de votre carte de crédit-débit autorisée. Vos garanties resteront en vigueur aussi longtemps que vous payerez vos primes.

Des questions? Veuillez communiquer avec notre Centre de service national, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 18 h, heure du Centre, au 1 877 886-7875.

1051, rue King Edward, Winnipeg (Manitoba) R3H 0R4

Le présent livret n'est pas une police d'assurance et n'accorde ni ne confère aucun droit contractuel. Tous les droits conférés par le présent programme sont régis par les dispositions de la police de référence administrée par Johnston Group inc. et souscrite par Co-operators, Compagnie d'assurance-vie.